



# VTT VALLEE DE SEINE

Halle de sports Jacques Anquetil - rue des Canadiens

76240 BELBEUF

☎ 06.78.75.05.51

Site Internet : [www.vttvalleedeseine.com](http://www.vttvalleedeseine.com) Courriel : [contact@vttvalleedeseine.com](mailto:contact@vttvalleedeseine.com)

## REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

### \* Article 1 : Présentation

Le VTT Vallée de Seine est une association sportive destinée à la pratique et à la promotion du VTT sous toutes ses formes.

L'âge minimum requis pour participer aux activités du club est de **10 ans** révolus.

### \* Article 2 : Activités

Toutes nos activités sont encadrées par un membre de l'équipe d'encadrement (voir article 6).

Le calendrier des activités est diffusé par courriel et est disponible sur notre site Internet.

**Sauf exception, il n'y a pas d'école de cyclisme pendant les vacances scolaires** ainsi que par décision du Comité Directeur.

#### 2-1) L'école de VTT : (Samedi après-midi) (1)

Plusieurs groupes de niveaux différents sont constitués avec un encadrant défini à l'avance.

Le rendez-vous est situé sur le parking de la **halle des sports Jacques Anquetil**, rue des Canadiens à

#### 2-2) Le VTT Cross-Country:

##### \* Loisir et post-compétition: (Mercredi, Samedi après-midi et Dimanche matin) (1)

Randonnées sportives d'environ 3H (parfois plus). **Réservées aux adultes et aux adolescents de niveau moyen ou confirmé.**

*(1) Celles-ci peuvent être supprimées et remplacées par des déplacements sur des manifestations organisées par d'autres clubs (randonnées ou compétitions).*

##### \* Nocturne :

Randonnée de nuit d'environ 2H ouverte à tous.

##### \* Compétition :

Pratiquée sous plusieurs formes :

- **Course** « olympique » : épreuve sur circuit à réaliser plusieurs fois en fonction de sa catégorie d'âge.
- **Raid**: épreuve d'endurance sur un parcours d'au moins 40km.
- **Marathon** : épreuve d'endurance sur un parcours d'au moins 80km.
- **Course par équipe** : épreuve sur circuits à réaliser en relais.

Certains de nos adhérents pratiquent également le vélo de route, la course à pied...



Numéro de référence en Préfecture de Seine-Maritime: W763003977

Numéro d'agrément Jeunesse et Sports: 76 S 02 28

Identifiant SIRET: 503 004 327 00014, Code APE: 9499Z

Numéro d'affiliation à la Fédération Française de Cyclisme: 1776430

# REGLEMENT INTERIEUR

## VTT Vallée de Seine

### **\* Article 3 : Les horaires**

- le mercredi de **14H30** à **17H00**
- le samedi de **14h00** à **17H00** (*16h30 de début novembre à fin février*).
- le dimanche de **09h00** à **12H00** (*à l'initiative des adultes du club*).

**Les horaires ci-dessus sont les horaires de départ de chaque groupe.**

**Pour des raisons d'organisation, il est demandé d'être présent ¼ d'heure avant le début des activités.**

Les membres de l'équipe d'encadrement sont des bénévoles qui assurent les activités du club.

Selon leurs disponibilités et la météo, certaines séances peuvent être supprimées.

Les adhérents seront ainsi informés par le site Internet du club et prévenus par courriel.

A l'initiative des adhérents, des activités peuvent avoir lieu en dehors de celles inscrites au calendrier des activités du club. Dans ce cas, la responsabilité du club n'est pas engagée.

### **\* Article 4 : Conditions d'adhésion**

Pour participer aux activités du club, il faut adhérer au club.

Cela implique l'adhésion au club et la prise d'une licence à la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Les licences sont valables par année civile. Ainsi, une licence délivrée en septembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

Le coût de la cotisation est défini par le Comité Directeur. Il dépend du type de licence.

*Comment vous inscrire ?*

1) Remettre au club :

a) [Le Bulletin d'adhésion](#) téléchargeable sur notre site internet dûment complété recto verso ainsi que le règlement de l'inscription comprenant l'adhésion, la licence et la tenue.

b) [L'additif d'assurance](#) signé du licencié.

2) Vous connectez sur le site de la FFC : <https://licence.ffc.fr/> et suivre le formulaire d'inscription en ligne.

- **Nouveau licencié** : cliquer sur créer un compte, faire réinitialiser le mot de passe.

- **Renouvellement de licence : premier accès (en utilisant votre UCID ou NIP mentionné sur votre licence 2019)**. Faire mot de passe oublié.

*Précisions sur la prise en ligne de licence :*

• **Adresse mail** : une famille (parents et enfants) peut utiliser une seule et même adresse mail.

• **Quand serez-vous licencié et assuré pour 2020 ?**

• Le licencié sera **assuré** lorsque que le club et le comité auront validé informatiquement votre demande sur le site de la fédération.

*Que vous faut-il comme documents ?*

[Une photo](#), [carte d'identité valide](#) (délivrée à partir du 2 janvier 2006 pour les adultes et du 02 janvier 2011 pour les mineurs, [Certificat médical](#), [Additif d'assurance](#) (signature du licencié et du club et à retourner au comité de Normandie par le club) et [l'autorisation parentale 2020](#) (à garder par le licencié)

**Nota sur le certificat médical** : la mention "atteste que l'examen médical pratiqué ce jour, n'a pas mis en évidence de contre-indication à la pratique du cyclisme **en compétition**".

(Si sur votre certificat médical il est mentionné à la pratique du BMX, du VTT, vélo sur route ... celui-ci sera refusé).

# REGLEMENT INTERIEUR

## VTT Vallée de Seine

### **\* Licence accueil :**

La licence accueil est réservée aux jeunes jusqu'à 16 ans afin de pouvoir effectuer 3 séances d'essai avant l'inscription définitive.

Elle est valable **un mois** à partir de la date d'émission. Son coût est de 16€. Il sera déduit en cas de prise de licence.

Le club est partenaire :

- **ANCV** et accepte les coupons sport et chèques vacances.
- **Pass Jeunes76** <https://www.seinemaritime.fr/vos-services/sports/dispositif-et-politique-sportive/pass-jeunes-76.html>
- **Atout Normandie** <https://atouts.normandie.fr/Beneficiaires/Views/Accueil.aspx>

Pour le Pass Jeunes76 et Atout Normandie, 2 chèques sont demandés. *Le second chèque ne sera débité qu'en l'absence de prise en charge par le département ou la région.*

### **\*Assurances complémentaires facultatives :**

Chaque licence FFC couvre les adhérents avec des garanties de base.

La FFC propose de souscrire à des garanties complémentaires afin d'être mieux couvert via :

<https://ffc.grassavoie.com/#offres-complementaires>

- **Garanties complémentaires individuelles accident et assistance :**
- **Mon assurance vélo :**

### **\* Article 5 : Port de la tenue du club**

Lors de la participation à des manifestations sportives, le port de la tenue du club est **obligatoire**.

### **\* Article 6 : Equipe d'encadrement**

Pour assurer le bon déroulement de ses activités, le club dispose d'une équipe d'encadrement. Elle est constituée des adhérents suivants :

- Ceux titulaires d'un diplôme d'encadrement (fédéral ou d'état).
- Ceux en cours de formation à un diplôme d'encadrement.
- Ceux dont les compétences sont reconnues par le Comité Directeur du club.

Tous les encadrants du club sont des personnes bénévoles.

### **\* Article 7 : fonctionnement des séances.**

Les séances sont assurées par au moins un membre de l'équipe encadrement et d'un accompagnateur.

Si cet encadrant est mineur, un adulte licencié au club devra être présent comme accompagnateur.

Les encadrants du club peuvent interdire la participation aux activités du club s'il n'y a pas application des règles suivantes :

- Porter un casque conforme et en bon état.
- Venir avec un vélo en bon état de fonctionnement.
- Avoir son matériel de réparation complet.
- Avoir de quoi boire et manger pendant toute la durée de l'activité.
- Etre présent un quart d'heure avant l'heure de début de l'activité.
- Respecter les consignes des encadrants.
- Respecter l'environnement.

# REGLEMENT INTERIEUR

## VTT Vallée de Seine

### **\* Article 8 : consignes générales pendant les activités cross country et loisir.**

- Le code de la route doit être respecté.
- Chaque groupe défini au départ doit rester constitué pendant toute la durée de la sortie.
- Des regroupements ont lieu régulièrement aux intersections et à l'initiative de l'encadrant.
- Des regroupements ont lieu systématiquement en haut de chaque côte.
- Les poses « pipi » doivent se faire uniquement pendant les regroupements du groupe.
- Si quelqu'un perd le groupe, il doit rester où il se trouve. Le groupe rebrousse chemin.

### **\* Article 9 : consignes supplémentaires pendant les sorties nocturnes.**

- Avoir un vélo muni d'un éclairage adapté avant et arrière.
- Avoir une lampe frontale.
- Etre équipé d'un dispositif réfléchissant (à mettre par-dessus le sac).
- Les éclairages doivent avoir une autonomie d'au moins 3H.

Particularités des sorties nocturnes :

- Elles ne doivent pas durer plus de 2H.
- Elles sont automatiquement annulées en cas de pluie ou d'intempérie.
- Elles sont annulées s'il y a moins de 2 participants.

### **\* Article 10 : Accès à la halle des sports**

Le club dispose d'un badge d'accès à la halle des sports. Les adhérents peuvent ainsi se changer, prendre une douche ou attendre au chaud. Ce badge est à disposition de l'encadrant. Les vélos resteront à l'extérieur ou dans le garage du club.

Les chaussures et les sacs boueux devront rester soit à l'extérieur soit dans le sas d'entrée.

### **\* Article 11 : Utilisation de l'image des adhérents**

Les adhérents autorisent le club à utiliser et à diffuser leur image sous forme de photos et de vidéos lors de ses activités (*Affiches, documents de communication, site Internet du club*).

### **\* Article 12 : Participation du club aux engagements**

Selon ses finances, le club prend en charge une partie ou la totalité des engagements aux compétitions et / ou aux randonnées.

La liste de celles-ci est établie par le comité directeur en début d'année et peut évoluer au cours de la saison.

### **\* Article 13 : Bénévolat**

Les activités du club fonctionnent grâce au dévouement de plusieurs passionnés bénévoles. Mais pour assurer l'organisation de certains événements, le club doit faire appel à des personnes bénévoles (*adhérentes ou extérieures*).

Nous avons donc besoin de vous selon vos disponibilités, adhérents et parents pour assurer nos organisations : *Randonnées ou compétitions*.

Le présent règlement intérieur est disponible sur le site Internet du club.